

Préfecture de l'Isère  
Direction des relations avec les Collectivités  
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PLAN DE SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES ET CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES EN VUE DE LA PROTECTION DU CENTRE RADIOELECTRIQUE DE METEO-FRANCE DU MOUCHEROTTE

**Communes de Saint-Nizier du Moucherotte, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Claix, Lans-En-Vercors et Engins**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique sur le projet susvisé est prescrite, sur les communes mentionnées ci-dessus. Ce projet est présenté par Météo-France – Direction Technique.

Cette enquête d'une durée de 17 jours consécutifs se déroulera du lundi 3 octobre 2016 au mercredi 19 octobre 2016.

Madame Pénélope VINCENT-SWEET, consultante en environnement est désignée en tant que commissaire enquêteur titulaire.

Toutes observations pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit en mairie de Saint-Nizier du Moucherotte, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête prescrite, le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre, sont déposés en mairies de Saint-Nizier du Moucherotte (siège de l'enquête), Seyssins, Seyssinet-Pariset, Claix, Lans-en-vercors et Engins.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations, propositions et contre-propositions directement sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet en mairies de Saint-Nizier du Moucherotte, Seyssinet-Pariset, Claix, Seyssins, Lans-En Vercors et Engins. Elles peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance en mairie de Saint-Nizier du Moucherotte (siège de l'enquête) lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- **le lundi 3 octobre 2016 de 9 h à 11 h en mairie de Seyssinet-Pariset**
- **le mardi 11 octobre 2016 de 10 h à 12 h en mairie de Saint-Nizier du Moucherotte**
- **le mercredi 19 octobre 2016 de 15 h à 17 h en mairie de Claix**

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie au public sont :

- **commune de Seyssinet-Pariset : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h – 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00**
- **commune de Saint-Nizier du Moucherotte : le lundi de 10 h à 12 h ; du mardi au vendredi de 9 h à 12 h ; le premier samedi de chaque mois de 9 h à 12 h**
- **commune de Claix : du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi de 9 h à 12 h**
- **commune de Seyssins : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h**
- **commune de Lans-en-Vercors : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; le mardi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
- **commune d'Engins : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 15 h à 18 h**

L'avis au public, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture de l'Isère.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra ses rapports ainsi que ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public en mairies de Saint-Nizier du Moucherotte, Seyssinet-Pariset, Claix, Seyssins, Lans-En Vercors et Engins ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.